



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Turquie

Question écrite n° 49646

Texte de la question

M. Edouard Leveau attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur les violations répétées des droits de l'homme en Turquie, dénoncées par plusieurs rapports de l'ONU. A l'occasion de la prochaine session de la commission des droits de l'homme des Nations unies qui se tiendra du 10 mars au 18 avril 1997, il paraît nécessaire que les pays de l'Union européenne adoptent une attitude ferme et résolue pour condamner officiellement la Turquie et contraindre le gouvernement turc à accepter la visite des différents rapporteurs spéciaux des Nations unies. Il lui demande de bien vouloir oeuvrer pour que la France, sur cette question, obtienne le soutien de ses partenaires européens.

Texte de la réponse

La 53e session de la commission des droits de l'homme des Nations Unies se tient à Genève jusqu'au 18 avril prochain. A cette occasion, l'honorable parlementaire a bien voulu appeler l'attention du ministre des affaires étrangères sur la question des droits de l'homme en Turquie. En ce qui concerne la position de la France, notre objectif est d'inciter les autorités turques à coopérer avec les mécanismes de la commission des droits de l'homme des Nations Unies et à accepter, en particulier, les visites de rapporteurs thématiques qui souhaiteraient se rendre en Turquie, comme elles l'ont fait en 1996 pour le rapporteur spécial sur la liberté d'expression. C'est la position qu'a défendue le ministre des affaires étrangères lors de sa visite en Turquie les 2 et 3 avril derniers. Cette visite a également été l'occasion de rappeler l'obligation qui incombait à la Turquie, dans le cadre de sa vocation européenne, de se mettre en conformité avec l'ensemble des normes de la communauté internationale en matière de protection des droits de l'homme.

Données clés

Auteur : [M. Leveau Édouard](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49646

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 mars 1997, page 1270

Réponse publiée le : 21 avril 1997, page 2042